

## **RÈGLEMENTS SPORTIFS DES JEUNES**

### **Chapitre 1 : Les compétitions à 11**

Pour tous les championnats, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Application des Règlements Sportifs du District des Landes de football
- Application des Règlements Sportifs des compétitions régionales des Jeunes de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine
- Le droit d'engagement est fixé au début de chaque saison par le Conseil d'Administration

Toutefois, les dispositions particulières ci-après complètent les dispositions précédentes :

#### **ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS**

Le Pôle des Activités Sportives précise en début de saison l'organisation des championnats en fonction des accessions au niveau régional.

#### **ARTICLE 2 - HORAIRES DES RENCONTRES**

Période hivernale du 01 Novembre au 01 Mars : 15h  
En dehors de cette période : 15h30

#### **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS DIVERSES**

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 10 des Règlements Sportifs du DLF.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 24 alinéa C des Règlements Sportifs du DLF.

#### **ARTICLE 4 - CAS NON PREVUS**

Les cas non prévus dans le présent règlement sont réglés conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, aux Règlements de la Ligue de football Nouvelle Aquitaine et, à défaut, par le Conseil d'Administration du District des Landes de football.

### **Chapitre 2 : le football d'animation**

Les dispositions qui régissent les activités du football d'animation sont communiquées aux clubs au début de chaque saison par le Pôle des Activités Sportives.